

## CONVENTION DE STAGE DE FORMATION

### Article 1 : Objets de la convention

En exécution de la présente convention, les formateurs de l'association 'Laviers et Murailleurs de Bourgogne' s'engagent à organiser les actions de formations intitulées : 'Stage de formation initiale à la construction d'un mur de pierre sèche en zone calcaire'.

**Objectif :** Acquérir les connaissances théoriques et pratiques permettant la mise en œuvre d'un mur de pierre sèche dans le respect des règles de l'art.

#### **Contenu :**

Séances théoriques en salle sur les thèmes suivant : la géologie, le contexte historique et sociologique de la maçonnerie de pierre sèche, le vocabulaire technique, le mur de soutènement (comportement à la poussée, calculs de dimensionnements, conseils de mise en oeuvre).

Chantier pédagogique : les règles de sécurité, l'apprentissage de la technique sur un mur de clôture en restauration, la manipulation des outils, la manutention des matériaux.

Visites pédagogiques : observations et analyses d'ouvrages en pierre sèche et de leurs pathologies.

Séance 'étude de projets' : les stagiaires qui le souhaitent peuvent apporter des photos de leur futur chantier afin d'en étudier les problématiques et d'y apporter des conseils. Projection de photos prises lors de réalisations de murs par les formateurs.

**Méthodes et moyens pédagogiques :** observations, transmission écrite et orale, démonstration, corrections. Supports : cahier théorique, cartes géologiques, livres, photos,...

#### **Formateurs :**

Martin Muriot, né en 1978, titulaire d'un C.A.P. tailleur de pierre.

Artisan indépendant.

Pierre Linck, né en 1955, de formation agricole, autodidacte dans le métier de la pierre sèche. Artisan indépendant

**Durée :** 4 jours.

**Horaires :** de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Les repas sont préparés majoritairement avec les produits de la ferme du Domaine St-Laurent. Les produits extérieurs sont issus de l'agriculture biologique.

**Lieux :** Domaine St-Laurent, 71250 Château (GPS 46.4267401 X 4.5994283)

**Effectif formé :** Six stagiaires maximum par formateur.

Article 2 : Programme (susceptible de modifications selon les conditions météorologiques)

Sur un total de 28 heures de formation, environ 20h sont consacrées au chantier pédagogique, 3h aux visites pédagogiques et 5h aux séances théoriques.

**Premier jour :**

Accueil des stagiaires, présentation du Domaine.

Chantier pédagogique : rappel des règles de sécurité, présentation des différentes tâches, de l'organisation, des pierres, des outils, de la technique. Démontage, tri des pierres, fouille des fondations. Implantation du mur. Poses des pierres de socle puis des premières assises. Taille des pierres de parement : manipulation des outils, posture du corps.

**Deuxième jour :**

Chantier pédagogique : Progression dans le façonnage des pierres et la construction du mur.

Séance théorique : Le mur de pierre sèche : où, pourquoi, comment ? (Approche historique et sociologique, fonctionnement mécanique du mur de soutènement, vocabulaire technique).

Visite : Petite randonnée pédestre autour du Domaine : découverte de l'environnement lithique naturel (affleurement rocheux, carrière) et observations de constructions en pierre sèche (murs, cabanes) et de leurs pathologies.

**Troisième jour :**

Chantier pédagogique : Progression dans le façonnage et la pose des pierres.

Séance théorique : Notions de géologie (les différentes roches et leur formation).

**Quatrième jour :**

Chantier pédagogique : Progression dans le façonnage et la pose des pierres.

Séance 'étude de projets' : Possibilité de projeter les photos apportées sur support numérique. Analyses, conseils, étude de cas.

Article 3 : Equipement individuel

Les stagiaires doivent se présenter munis de chaussures de sécurité, à défaut de chaussures de marche, d'une paire de lunettes de sécurité, d'une paire de gants et d'un vêtement de pluie.

#### Article 4 : Dispositions financières

Le stagiaire, en contrepartie des actions de formation réalisées, s'engage à verser à l'association la somme correspondant aux frais de formation et s'il y a lieu, les frais d'hébergement. (voir grille tarifaire ci-dessous)

Formule	Montant
Demi-pension	300 euros
Pension complète	400 euros

L'inscription ne sera validée qu'à la réception du bulletin d'inscription, de la convention de stage signée et du règlement par chèque bancaire à l'ordre de l'association. Le chèque pourra être encaissé une semaine avant le stage.

Le stagiaire certifie souscrire à une assurance de responsabilité civile au moment du stage.

#### Article 5 : Dédit ou abandon

En cas de force majeure (maladie, accident) et ce sur justificatif, le stagiaire dans l'incapacité d'honorer sa présence peut demander le remboursement de son inscription dans sa totalité. Pour toutes autres raisons, le remboursement sera intégral jusqu'à 60 jours avant le début du stage, puis avec une retenue de 20% au-delà.

En cas d'un manque d'effectif suffisant ou tout autre cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler le stage. Dans ce cas, la somme versée sera intégralement remboursée.

#### Article 6 : Savoir vivre

Le stagiaire s'engage à être en bonne santé physique et mentale, apte à la vie de groupe.

Le stagiaire s'engage à tenir une attitude respectueuse envers autrui et envers l'environnement matériel et naturel.

Echantillons de roches locales et spécialités régionales culinaires sont les biens venus.

Fait à ....., le ..../...../ 201...

Signature du stagiaire (avec la mention 'lu et approuvé'):